

**COUPE DORDOGNE**  
CLUB NAUTIQUE LOUBESIEN  
5C  
**17 OCTOBRE 2021**  
ESTUAIRE DE LA GIRONDE/DORDOGNE

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

**1 REGLES**

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.5 - les règlements fédéraux
- 1.6 - Les règles du Championnat de l'Estuaire de la Gironde

**2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les IC seront envoyées par mail aux clubs de l'Estuaire, samedi 18 octobre 2021
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale au Club du CNLoubésien
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante [www.cnl33.fr](http://www.cnl33.fr).

**3 COMMUNICATION**

- 3.2 A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5<sup>ème</sup> catégorie de navigation ou équivalent.  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation à minimum côtière de la Division 240.  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 4.2 - tous les bateaux du système à handicap: *Osiris Habitable* avec un coefficient minimum de 6 de rating net.

#### 4.3 Documents exigibles à l'inscription :

##### 4.3.1

a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

##### 4.3.2

Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

#### 4.4

##### **INSCRIPTION**

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à [andree.buchmann.cnl8@orange.fr](mailto:andree.buchmann.cnl8@orange.fr) avant le 16 octobre 2021.

##### 4.7

Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : sous réserve de places disponibles.

##### 4.8

Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent sur le nombre de places disponibles:

#### 5

##### **DROITS A PAYER**

Les droits sont les suivants : NEANT

#### 6

##### **PUBLICITE**

##### 6.1

Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice..

##### 6.2

L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

#### 8

##### **PROGRAMME**

##### 8.1

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<i>Dimanche 17 octobre 2021</i>	<i>8 H 30</i>	<i>9 H</i>

##### 8.2

Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

Possibilité de contrôle jauge et équipement à tout moment le jour de la régata.

#### 8.3

##### **Jour de course et Nombre de courses**

Date	<classe>	<Nombre de Course>
<i>Dimanche 17 Octobre</i>	A,B,C,D,R	1 à 2 Courses

##### BATEAUX HABITABLES

FLOTTES	GROUPEs	Rating net
Flotte 1 (flamme 1)	A,B, et R	6 à 13,4
Flotte 3 (flamme 3)	C,D et R	13,5 à 20,4
Flotte 5 (flamme 5)	D et R	20,5 à 33

#### 8.4 Horaire des marées :

Date	Port	Basse Mer	Pleine Mer
17/10/21 Coef : 66 - 71	CAVERNES (base BORDEAUX)	13 H 41	18 H 31

#### 8.5

L'heure du signal d'avertissement.

Date	Signal d'Attention
Dimanche 17 Octobre 2021	10 H

#### 8.6

Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 18 Heures.

### 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

### 11 LIEU

11.2 L'Annexe à l'AC fournit une carte des zones de course

12 **LES PARCOURS** : Le parcours à effectuer sera le suivant : *Cavernes D4 – D4 Cavernes*.

13 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ** : La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

### 14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant : .

14.2 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de deux courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses..

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon [le système temps sur temps suivant la découpe du Championnat de l'Estuaire de la Gironde 2021].

### 15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP] [NP] Le bateau accompagnateur sera le bateau jury.

### 17 EMPLACEMENTS

Les bateaux doivent rester si possible à la place qui leur a été attribuée.

### 18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

### 19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20

## ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21

## PRIX

Les prix seront distribués: le Dimanche 17 Octobre 21 en fin de régates devant le club house du CNL.

22

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Vous pouvez contacter :

Pour le club nautique loubésien : Jean VACHER 06 62 87 31 91 [j.vacher@orange.fr](mailto:j.vacher@orange.fr)

Pour les inscriptions et les licences journées

avec présentation d'un certification d'aptitude à pratiquer de la voile en compétition : [andree.buchmann.cnl8@orange.fr](mailto:andree.buchmann.cnl8@orange.fr) – tel 06 73 46 40 44.

<b>ANNEXE COVID-19 à l'AVIS DE COURSE</b>
---

### Préambule :

*En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.*

*Les moyens digitaux [www.cnl33.fr](http://www.cnl33.fr) seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).*

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler l'épreuve.

### 1- Gestes barrières (DP):

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage doit avoir individuellement réalisé l'auto - questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante : [https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire\\_Auto-Evaluation.pdf](https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf)
- Tous les participants à la Coupe Dordogne : organisateurs, arbitres, coureurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau.
- Les regroupements de personnes devront respecter les jauges définies par les pouvoirs publics. Quand cela est possible, tout regroupement de personnes doit être évité lorsque la distanciation physique (2 m) ne peut être respectée.
- Le masque doit être porté à tout moment. Seules les personnes impliquées dans la compétition, les arbitres, les coureurs et les accompagnateurs (entraîneurs,...) lorsqu'ils sont sur l'eau, peuvent ne pas porter de masque.
- Les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés dès qu'une personne impliquée dans la Coupe Dordogne n'est pas sur l'eau. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une réclamation à l'initiative du Jury.
- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de l'événement pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

### 2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion :

#### a- Référent COVID :

Le référent COVID sera Jean VACHER 06 62 87 31 91 [j.vacher@orange.fr](mailto:j.vacher@orange.fr)

#### b- Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :

- La cellule COVID sera composée du / de :
  - o Représentant de l'AO Jean VACHE,
  - o Président du Comité de Course,
  - o Président du Jury,

- Référent COVID,
  - Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.
- Fonctionnement :
- Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports dans le document « Protocole sanitaire gestion cas de suspicion et de cas Covid-19 positif / mouvement sportif » : <http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreeprotocolesanitaire.pdf>
- Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

### **3. Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :**

En s'inscrivant à la Coupe Dordogne tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régates.

### **4. Cas suspect de COVID 19 :**

« Un bateau qui présente un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié. S'il l'estime nécessaire, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la règle 69 »



**ANNEXE ZONE DE COURSE**  
*(joindre si possible un extrait de carte)*

